

Gouvernement du Québec

Décret 353-2005, 20 avril 2005

CONCERNANT monsieur Jean Pronovost

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à monsieur Jean Pronovost, administrateur d'État I à l'ancien ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 4 et arrêtée par le gouvernement ;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 25 avril 2005.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44160

Gouvernement du Québec

Décret 354-2005, 20 avril 2005

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilles Demers comme sous-ministre du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Gilles Demers, sous-ministre adjoint à l'ancien ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, administrateur d'État I, au salaire annuel de 160 327 \$ à compter du 25 avril 2005 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à

contrat s'applique à monsieur Gilles Demers, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44161

Gouvernement du Québec

Décret 355-2005, 20 avril 2005

CONCERNANT la nomination de sous-ministres associés et adjoints au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Yvon Boudreau, sous-ministre associé et messieurs Georges Archambault, Jacques Babin et Marc Ferland, sous-ministres adjoints à l'ancien ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, administrateurs d'État II, soient nommés respectivement sous-ministre associé et sous-ministres adjoints au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, aux mêmes classement et salaire annuel ;

QUE monsieur Xavier Fonteneau, sous-ministre associé par intérim à l'ancien ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, cadre classe 1, soit nommé sous-ministre associé par intérim au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, aux mêmes classement et salaire annuel ;

QUE madame Michèle Fortin, sous-ministre associée à la recherche, à la science et à la technologie engagée à contrat à l'ancien ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre associée à la recherche, à la science et à la technologie au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, pour un mandat prenant fin le 16 février 2006 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat continue de s'appliquer à messieurs Yvon Boudreau, Georges Archambault, Jacques Babin et Marc Ferland, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées ;